The Government of Canada has allocated funding, created programs and introduced new policies, initiatives and legislation to respond to Call to Action 30.

#### **Indigenous Justice Program and Indigenous Courtwork Program**

The Indigenous Justice Program (IJP) supports Indigenous community-based justice programs that offer alternatives to mainstream justice processes in appropriate circumstances. The Indigenous Justice Program: assists Indigenous people in assuming greater responsibility for the administration of justice in their communities; reflects and includes Indigenous values within the justice system; and contributes to a decrease in the rate of victimization, crime and incarceration among Indigenous people in communities with community-based justice programs funded by the IJP. The IJP directly supports over 211 Indigenous-led community-based justice programs in partnership with all provinces and territories.

The purpose of the Indigenous Courtwork Program is to help Indigenous people involved in the justice system to obtain, fair, just, equitable and culturally relevant treatment. Among other things, courtworkers:

- provide Indigenous persons involved in court proceedings and their family members with accurate information at the earliest possible stage of the process;
- refer Indigenous persons charged with an offence to legal services at key stages of the
  justice process (e.g., arrest, trial, sentencing), where practical; and to appropriate
  resources, such as social and medical services, education, employment and Indigenous
  community support; and
- assist those involved in the administration of the justice system become aware of and appreciate the values, customs, languages and socio-economic conditions of Indigenous people.

Budget 2021 announced an additional \$27.1 million over 3 years (ending March 31, 2024), for the Indigenous Justice Program and the Indigenous Courtwork Program. This included \$13.6 million over 3 years in program integrity funding, and \$6.8 million over 3 years for Indigenous-led civil and family mediation through the Indigenous Justice Program. It also included \$6.7 million over 3 years for Indigenous Family Courtwork services, to assist Indigenous persons who are navigating the family justice or child protection systems.

Budget 2024 proposes to provide \$56.4 million over 5 years and \$11.3 million per year ongoing to the Department of Justice for Indigenous Justice Programming. This includes ongoing funding through the IJP for civil and family mediation programing and program integrity to stabilize service delivery. It also provides the Indigenous Courtwork Program with ongoing funding for the development and delivery of Indigenous family courtwork services.

### **Criminal Legal Aid**

Federal funding for criminal legal aid helps promote fair legal proceedings and ensure access to justice for economically disadvantaged persons, including vulnerable populations (i.e., Indigenous peoples, individuals from Black or racialized communities, and vulnerable persons such as those with mental health and/or substance use disorders). Through their legal aid service provider, provinces and territories are responsible for the delivery of legal aid services, including the type and scope of services provided.

Budget 2024 intends to provide \$440 million over five years, starting in 2024-25, to the Department of Justice to support access to legal aid in the criminal justice system. This additional funding is comprised of a renewal of \$60M annual criminal legal funding for five years (2024-25 to 2028-29) to continue supporting the delivery of criminal legal aid services to Indigenous peoples, individuals from Black and other racialized communities, as well as those with mental health issues who are overrepresented in the criminal justice system. In addition, Budget 2024 expanded funding (\$20M in 2024-25 and \$30M annually from 2025-26 to 2028-29) to allow legal aid service providers to take targeted actions to increase access to justice and help decrease the disproportional criminalization of these vulnerable individuals.

# **Gladue Principles and Reports**

The 2020 Fall Economic Statement made investments to combat systemic discrimination against Indigenous peoples and expand efforts to combat violence against Indigenous women, girls, and 2SLGBTQI+ people. This included \$49.3 million to support the implementation of Gladue principles in the justice system and Indigenous-led responses to help reduce the overrepresentation of Indigenous peoples in the criminal justice and correctional systems.

The 2020 Fall Economic Statement announced \$14 million over 5 years and an ongoing \$3.5 million for the development of Gladue reports. Gladue reports contain information unique to the circumstances of the Indigenous accused, and contain options for culturally-relevant services, which are considered at sentencing. Justice Canada continues its work with provinces, territories and Indigenous governments and organizations across the country to increase the availability of Gladue reports or develop Gladue report delivery models. Canada has supported increased availability in British Columbia, the Yukon, Alberta, Ontario, Quebec, Nova Scotia, Prince Edward Island and the Northwest Territories, while working alongside government and Indigenous partners in developing frameworks in Manitoba, Newfoundland and Labrador, and New Brunswick.

# **Disaggregated Data**

The Government of Canada is implementing the Justice Data Modernization Initiative to support innovative approaches to producing and using disaggregated criminal justice data in view of

addressing the overrepresentation of Indigenous people, and Black and other racialized people in the criminal justice system.

Budget 2021 provided an investment of \$6.7 million over 5 years and an ongoing annual investment of \$1.4 million to improve the collection and use of disaggregated data and produce innovative research, to support ongoing efforts to address the overrepresentation of Indigenous peoples, Black people and other racialized peoples in the criminal justice system. A major project under the initiative is a collaboration between Justice Canada and Statistics Canada to develop a simulation tool that will estimate the potential for different types of social and justice sector interventions to reduce overrepresentation.

### **Indigenous Justice Strategy**

The Indigenous Justice Strategy (IJS) is being developed with Indigenous partners to address systemic discrimination and the overrepresentation of Indigenous people in the criminal justice system. This work is also being advanced in close collaboration with the provinces and territories.

Budget 2021 provided \$24.2 million over three years, until March 2024, to support engagement with Indigenous partners to participate in the development of the IJS. Of this amount, \$11 million was allocated to thirty-eight Indigenous communities, organizations, and governments - reflecting the diversity of First Nations, Inuit and Métis perspectives — to undertake their own engagement activities from 2022 to 2024.

Budget 2024 earmarked \$25.1 million over three years (until 2026-27) to renew funding for capacity building and engagement for the development and initial implementation of the IJS. Of this amount, \$12 million over three years will be delivered through the Indigenous Justice Program's Indigenous Engagement Fund to support engagement in the validation and codevelopment processes.

Le gouvernement du Canada a affecté des fonds, crée des programmes et présenté de nouvelles politiques, initiatives et lois dans le but de donner suite à l'appel à l'action 30.

### Programme de justice autochtone et Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones

Le Programme de justice autochtone soutient les programmes de justice communautaire autochtone qui offrent des solutions de rechange aux processus de justice traditionnels dans des circonstances appropriées. Le Programme de justice autochtone : aide les Autochtones à assumer une plus grande responsabilité à l'égard de l'administration de la justice dans leurs collectivités; reflète et intègre les valeurs autochtones dans le système de justice; et contribue à une diminution du taux de victimisation, de criminalité et d'incarcération chez les Autochtones dans les collectivités dotées de programmes de justice communautaire financés par le Programme de justice autochtone. Le Programme de justice autochtone soutient directement plus de 211 programmes de justice communautaire dirigés par des Autochtones, en partenariat avec toutes les provinces et tous les territoires.

L'objectif du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones est d'aider les Autochtones ayant des démêlés avec le système de justice à obtenir un traitement juste, juste, équitable et adapté à leur culture. Entre autres choses, les conseillers parajudiciaires :

- fournir aux personnes autochtones accusées impliquées dans des procédures judiciaires et aux membres de leur famille des renseignements exacts le plus tôt possible dans le processus;
- orienter les Autochtones accusés d'une infraction vers les services juridiques à des étapes clés du processus de justice (p. ex., arrestation, procès, détermination de la peine), dans la mesure du possible ; et aux ressources appropriées, comme les services sociaux et médicaux, l'éducation, l'emploi et le soutien aux communautés autochtones;
- aider les personnes qui participent à l'administration du système de justice à connaître et à apprécier les valeurs, les coutumes, les langues et les conditions socioéconomiques des peuples autochtones.

Le budget de 2021 a annoncé un montant supplémentaire de 27,1 millions de dollars sur 3 ans (se terminant le 31 mars 2024) pour le Programme de justice autochtone et le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones. Cela comprend 13,6 millions de dollars sur 3 ans en financement de l'intégrité du programme et 6,8 millions de dollars sur 3 ans pour la médiation civile et familiale dirigée par des Autochtones par l'intermédiaire du Programme de justice autochtone. Il comprenait également 6,7 millions de dollars sur 3 ans pour les services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones afin d'aider les Autochtones qui naviguent dans les systèmes de justice familiale ou de protection de l'enfance.

Le budget de 2024 propose de fournir 56,4 millions de dollars sur 5 ans et 11,3 millions de dollars par année par la suite au ministère de la Justice pour les programmes de justice autochtone. Cela comprend le financement continu par l'intermédiaire de la Programme de justice autochtone pour les programmes de médiation civile et familiale et l'intégrité des programmes afin de stabiliser la prestation des services. Il fournit également au Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones un financement continu pour l'élaboration et la prestation de services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones.

# Aide juridictionnelle en matière criminelle

Le financement fédéral de l'aide juridique en matière criminelle aide à promouvoir des procédures judiciaires équitables et à assurer l'accès à la justice pour les personnes économiquement défavorisées, y compris les populations vulnérables (c.-à-d. les Autochtones, les personnes issues de communautés noires ou racialisées et les personnes vulnérables comme les personnes ayant des troubles de santé mentale ou de toxicomanie). Par l'intermédiaire de leur fournisseur de services d'aide juridique, les provinces et les territoires sont responsables de la prestation des services d'aide juridique, y compris du type et de la portée des services fournis.

Le budget de 2024 prévoit de fournir 440 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, au ministère de la Justice pour soutenir l'accès à l'aide juridique dans le système de justice pénale. Ce financement supplémentaire comprend un renouvellement du financement annuel de 60 millions de dollars pour le droit pénal pendant cinq ans (2024-25 à 2028-2029) afin de continuer à soutenir la prestation de services d'aide juridique en matière pénale aux Autochtones, aux personnes noires et aux autres communautés racialisées, ainsi qu'aux personnes ayant des problèmes de santé mentale qui sont surreprésentées dans le système de justice pénale. De plus, le budget de 2024 a augmenté le financement (20 millions de dollars en 2024-2025 et 30 millions de dollars par année de 2025-2026 à 2028-2029) pour permettre aux fournisseurs de services d'aide juridique de prendre des mesures ciblées pour accroître l'accès à la justice et aider à réduire la criminalisation disproportionnée de ces personnes vulnérables.

### Principes et rapports de Gladue

L'Énoncé économique de l'automne 2020 prévoyait des investissements pour lutter contre la discrimination systémique à l'égard des Autochtones et intensifier les efforts de lutte contre la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+. Cela comprenait 49,3 millions de dollars pour soutenir la mise en œuvre des principes de Gladue dans le système de justice et les réponses dirigées par les Autochtones pour aider à réduire la surreprésentation des Autochtones dans les systèmes de justice pénale et correctionnelle.

L'Énoncé économique de l'automne 2020 a annoncé un financement de 14 millions de dollars sur 5 ans et un financement continu de 3,5 millions de dollars pour l'élaboration des rapports Gladue. Les rapports Gladue contiennent des renseignements propres à la situation de l'accusé autochtone et contiennent des options de services adaptés à la culture, qui sont prises en compte lors de la détermination de la peine. Le ministère de la Justice Canada continue de travailler avec les provinces, les territoires et les gouvernements et organisations autochtones de partout au pays afin d'accroître la disponibilité des rapports Gladue ou d'élaborer des modèles de livraison des rapports Gladue. Le Canada a soutenu l'augmentation de la disponibilité en Colombie-Britannique, au Yukon, en Alberta, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et dans les Territoires du Nord-Ouest, tout en travaillant avec le gouvernement et ses partenaires autochtones à l'élaboration de cadres au Manitoba, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nouveau-Brunswick.

### Données ventilées

Le gouvernement du Canada met en œuvre l'Initiative de modernisation des données de la justice afin d'appuyer des approches novatrices en matière de production et d'utilisation de données ventilées sur le système de justice pénale afin de remédier à la surreprésentation des Autochtones, des Noirs et des autres personnes racisées dans le système de justice pénale.

Le budget de 2021 prévoyait un investissement de 6,7 millions de dollars sur 5 ans et un investissement annuel continu de 1,4 million de dollars pour améliorer la collecte et l'utilisation de données ventilées et produire des recherches novatrices, afin de soutenir les efforts continus visant à lutter contre la surreprésentation des Autochtones, des Noirs et des autres personnes racialisées dans le système de justice pénale. L'un des principaux projets de l'initiative est une collaboration entre le ministère de la Justice Canada et Statistique Canada visant à mettre au point un outil de simulation qui permettra d'estimer le potentiel de différents types d'interventions dans le secteur social et de la justice afin de réduire la surreprésentation.

### Stratégie en matière de justice autochtone

La Stratégie en matière de justice autochtone est en cours d'élaboration avec des partenaires autochtones pour lutter contre la discrimination systémique et la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale. Ce travail progresse également en étroite collaboration avec les provinces et les territoires.

Le budget de 2021 a prévu 24,2 millions de dollars sur trois ans, jusqu'en mars 2024, pour soutenir la mobilisation des partenaires autochtones afin de participer à l'élaboration de la Stratégie. De ce montant, 11 millions de dollars ont été alloués à trente-huit communautés, organisations et gouvernements autochtones – reflétant la diversité des points de vue des

Premières Nations, des Inuits et des Métis – pour qu'ils entreprennent leurs propres activités de mobilisation de 2022 à 2024.

Le budget de 2024 a affecté 25,1 millions de dollars sur trois ans (jusqu'en 2026-2027) au renouvellement du financement du renforcement des capacités et de l'engagement pour l'élaboration et la mise en œuvre initiale de la Stratégie. De ce montant, 12 millions de dollars sur trois ans seront versés par l'intermédiaire du Fonds d'engagement autochtone du Programme de justice autochtone pour soutenir la participation aux processus de validation et d'élaboration conjointe.